REGLEMENT JEU CONCOURS « Le mémo fraîcheur by Liebherr »

ARTICLE 1 : OBJET

Liebherr Distribution et Services France SAS, dont le siège social est situé au 1 rue Liebherr à 68127 Niederhergheim, ci-après « Liebherr » organise du 16 septembre 2026 à 00h00 au 16 octobre 2026 à 23h59 un jeu « Le mémo fraîcheur by Liebherr », ci-après "le Jeu", permettant à 1 gagnant de remporter le lot suivant :

Un réfrigérateur congélateur combiné Liebherr - neuf – CBNsda 572i-22

selon les conditions fixées aux présentes.

Le Jeu est organisé par Liebherr qui apporte la dotation offerte.

ARTICLE 2 : PARTICIPATION

Ce Jeu gratuit et sans obligation d'achat est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France Métropolitaine (y compris la Corse, et à l'exclusion des DOM TOM), disposant d'un accès internet. Ce Jeu n'est pas accessible aux membres du personnel de Liebherr ni à leur famille directe, aux personnes ayant participé à la mise en œuvre de ce Jeu, de même qu'aux membres des familles de ces personnes. La participation au présent jeu emporte l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement dans son intégralité.

ARTICLE 3 : DEROULEMENT DU JEU

Ce jeu se déroule aux dates indiquées dans l'article 1.sur un site internet dédié et est accessible sur le lien suivant : https://kimple.co/website/jeu-liebherr

Le jeu se déroule comme suit :

- Sur la page d'accueil du jeu, le participant remplit le formulaire de participation avec ses coordonnées, nom, prénom, adresse email, numéro de téléphone, accepte le règlement et les conditions de participation et clique sur le bouton « Je joue » pour lancer le jeu de « tir au but ».
- Le participant joue au jeu ludique « memory card », il n'y a pas de conditions de réussite au jeu pour s'inscrire et participer au tirage au sort final.
- Le participant peut s'arrêter ou rejouer s'il souhaite améliorer son score mais le fait de rejouer n'entre pas dans les conditions de participation à respecter pour l'inscription au tirage au sort final.

Tirage au sort final :

En cliquant sur le bouton « Je joue » suite à sa participation au jeu entre le 16/09/2026 et le 16/10/2026, le participant s'inscrit au grand tirage au sort final pour tenter de remporter 1 réfrigérateur congélateur de la marque LIEBHERR.

ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS

1 gagnant(e) final(e) sera tiré(e) au sort parmi l'ensemble des participants ayant validé leur inscription au tirage au sort du 16/09/2026 au 16/10/2026, dans les 30 jours suivant la fin du jeu et à l'aide d'un algorithme de désignation aléatoire, sous la responsabilité de Liebherr ou toute autre société extérieure ou personne qu'elle aura désignée pour la remplacer.

Le gagnant sera contacté par e-mail dans les 30 jours suivant le tirage au sort par e-mail, lui confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 30 jours à compter de l'envoi du mail lui annonçant son gain sera réputé renoncer à celui-ci.

ARTICLE 5 – DOTATIONS

5.1 Sous réserve de répondre à l'ensemble des conditions de participation au Jeu fixées au présent règlement, le grand gagnant au tirage au sort remportera le lot comme suit :

Participant(e) tiré(e) au sort parmi les inscriptions au formulaire de participation du 16 septembre au 16 octobre 2026 : 1 réfrigérateur congélateur Liebherr référence : CBNsda 572i-22 d'une valeur unitaire de 1999€ TTC (prix public indicatif).

Le.la gagnant.e sera informé.e des modalités précises de livraison du lot gagné, la société Liebherr ne peut être responsable de tout incident ou de retard afférent à la livraison de la dotation.

5.2 LA VALEUR DU LOT INDIQUEE CI-AVANT CORRESPOND AU PRIX PUBLIC MOYEN CONSTATE ; LES PARTICIPANTS RENONCENT A TOUTE ACTION OU RECLAMATION LIEE A UN EVENTUEL PRIX PUBLIC INFERIEUR AU DIT PRIX. LA DOTATION EST ATTRIBUEE DE MANIERE PERSONNELLE ET RESTE STRICTEMENT INCESSIBLE.

5.3 Un participant désigné gagnant au tirage au sort certifie que les données personnelles qu'il fournit (nom, adresse, numéro de téléphone, et adresse mail) sont exactes ; TOUTES COORDONNEES CONTENANT DES INFORMATIONS FAUSSES OU ERRONEES OU QUI NE NOUS PERMETTRAIENT PAS DE CONTACTER UN GAGNANT, ENTRAINERAIENT L'ANNULATION DE LA PARTICIPATION CONCERNEE, sans que le participant puisse prétendre à aucune indemnité, dotation ou compensation que ce soit Liebherr ne saurait en aucune circonstance être responsable des conditions et des modalités de la remise du lot aux gagnants. Un gagnant ne pourra prétendre, et ce quelle qu'en soit la cause, au versement de la valeur du lot en numéraire en lieu et place de celui-ci. En outre, dans l'hypothèse de l'impossibilité pour Liebherr de délivrer au gagnant le lot remporté, et ce, quelle qu'en soit la cause, Liebherr se réserve le droit d'y substituer éventuellement un lot de valeur équivalente, ce que tout participant accepte.

Liebherr se réserve le droit d'interrompre à tout moment le présent jeu ou de modifier tout ou partie de son règlement, sans pour cela avoir à présenter une justification quelconque.

ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DU GAGNANT ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

ARTICLE 7 : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE CONNEXION LIÉS AU JEU

Tout participant ayant respecté les conditions du présent règlement pourra obtenir, sur demande écrite, remboursement des frais de connexion inhérents à sa participation selon les modalités ci-dessous : Les frais de connexion pourront être remboursés, dans la limite de 5 minutes (temps maximum nécessaire pour participer au jeu), en cas de connexion payante facturée au prorata de la durée de communication. Pour obtenir le remboursement de ses frais de connexion, ainsi que des frais d'affranchissement de sa demande de remboursement, le participant doit adresser à l'organisateur, dans le mois du débours de ces frais, le cachet de la poste faisant foi, une demande écrite, établie sur papier libre, contenant les éléments suivants : - ses noms, prénom et adresse postale personnelle - la copie de la facture détaillée du fournisseur d'accès auquel il est abonné, faisant apparaître les dates et heures de ses connexions au site, clairement soulignés Les frais d'affranchissement nécessaires à la demande de remboursement des frais de connexion seront remboursés, sur demande, sur la base du tarif postal lent en vigueur. Le remboursement sera effectué par chèque dans les deux mois de la réception de la demande du participant et après vérification du bien-fondé de la demande. Toute demande incomplète ou ne respectant pas les modalités susvisées sera considérée comme nulle.

ARTICLE 8 : DONNEES PERSONNELLES

8.1 Participation au jeu concours

Nous, Liebherr Distribution et Services France SAS, vous remercions de votre visite et de l'intérêt porté au groupe Liebherr.

Nous attachons une grande importance à la protection et à la sécurité de vos données personnelles. C'est pourquoi nous considérons qu'il est essentiel de vous informer ci-après sur les données personnelles que nous traitons, dans quel but et quels sont vos droits en ce qui concerne vos données personnelles.

A. Généralités

I. Que sont les données à caractère personnel et que signifie leur traitement ?

- Les "données à caractère personnel" (ci-après également appelées "données") sont toutes les informations se rapportant à une personne physique identifiée. Une personne peut être identifiée directement (nom, prénom, etc.) ou indirectement (identifiant, numéro de téléphone, adresse mail, etc.), et cette identification peut être réalisée à partir d'une seule donnée ou d'un croisement de données.
- Le "traitement" désigne les actions qui sont effectuées sur vos données à caractère personnel (telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, le stockage, l'utilisation ou l'effacement des données).

II. Qui est responsable du traitement de vos données ?

Le responsable de traitement détermine les finalités et les moyens d'un traitement, c'est à dire l'objectif et la façon de le réaliser. Le responsable du traitement de vos données est :

Liebherr Distribution et Services France SAS
Zone d'Activité - BP 80047
Rue Liebherr

F-68127 NIEDERHERGHEIM
France
Téléphone : +33 3 89 86 33 55
E-mail : Info.ldf@liebherr.com

III. Comment pouvez-vous joindre notre délégué à la protection des données ?

Notre responsable de la protection des données peut être joint à l'adresse suivante :
E-mail: DPO.France@liebherr.com

IV. Quels sont vos droits en tant que personne concernée ?

En tant que personne concernée et conformément à la réglementation en vigueur, vous avez le droit :

- D'information sur vos données personnelles ;
- De rectification des données inexactes vous concernant et de complétion des données incomplètes ;
- D'effacement de vos données, en particulier si (1) elles ne sont plus nécessaires aux fins énoncées dans la présente déclaration de protection des données, (2) vous avez retiré votre consentement et qu'il n'existe aucun autre motif légal pour le traitement, (3) vos données ont été traitées illégalement ou (4) vous vous êtes opposé au traitement et qu'il n'existe aucun motif légitime prépondérant pour le traitement ;
- A la limitation du traitement de vos données, en particulier si vous contestez l'exactitude des données ou si le traitement de vos données est illégal et qu'au lieu de les supprimer, vous exigez une limitation de leur utilisation ;
- D'opposition au traitement de vos données fondé sur des intérêts légitimes, sur des motifs liés à votre situation particulière ou, sans justification spécifique, au traitement de vos données effectué à des fins de marketing direct ; à moins qu'il ne s'agisse d'une objection au marketing direct, nous vous demandons d'expliquer les raisons pour lesquelles nous ne devrions pas traiter vos données comme nous pouvons le faire, lorsque vous présentez une objection. En cas d'opposition motivée de votre part, nous examinerons le bien-fondé de la demande et cesserons le traitement, sauf si nous pouvons démontrer des motifs légitimes impérieux pour le traitement qui prévalent sur vos intérêts, droits et libertés ou pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice ;
- De recevoir vos données dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine et de voir vos données transmises directement de notre part à un autre responsable du traitement ;
- De retirer votre consentement, si vous nous avez donné votre accord pour le traitement. Veuillez noter que la légalité du traitement fondé sur le consentement avant son retrait ne sera pas affectée par votre retrait.

Si vous faites valoir l'un des droits susmentionnés, veuillez comprendre que nous pouvons vous demander de fournir des preuves montrant que vous êtes la personne que vous prétendez être.

En outre, vous avez le droit de déposer une plainte auprès d'une autorité de contrôle compétente (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés - CNIL - www.cnil.fr) si vous estimez que le traitement de vos données enfreint le RGPD.

B. Traitement des données

I. Participation aux jeux concours

Dans le cadre de votre participation au jeu concours « Le mémo fraîcheur by Liebherr (du 16 septembre au 16 octobre) nous traitons vos données à caractère personnel.

Quelles données traitons-nous et dans quel but ?

Nous traitons les données suivantes :

1. Prénom et nom de famille
2. Adresse (rue, numéro, code postal, ville et pays)
3. Adresse électronique
4. Numéro de téléphone
5. Données de connexion
6. Données de transaction (facture)

Nous traitons ces données uniquement pour les finalités suivantes :

1. Pour vérifier la validité de votre participation à notre jeu concours (catégories de données utilisées : 1, 3, 4)
2. Pour vous faire parvenir votre lot par voie postale (catégories de données utilisées : 1, 2, 3, 4)
3. Pour vous rembourser vos frais de participation aux jeux (1, 2, 5, 6)

Nous n'envisageons un traitement à d'autres fins que si les dispositions légales nécessaires à cet égard sont données conformément à l'art. 6 paragraphe 4 du RGPD. Dans ce cas, nous respectons bien entendu les éventuelles obligations d'information conformément à l'art. 13 paragraphe 3 du RGPD et à l'art. 14 paragraphe 4 du RGPD.

Sur quelles bases légales traitons-nous vos données ?

Vos données sont traitées en vertu de la (des) base(e) juridique(s) suivante(s) :

- Consentement (art. 6 paragraphe 1 point a) du RGPD) (finalité 1)
- Exécution d'un contrat ou de mesures précontractuelles (art. 6, paragr. 1, point b du RGPD) (finalité 2, 3)

Vous avez le droit, pour des raisons tenant à votre situation particulière, de vous opposer à tout moment au traitement sur la base de l'art. 6 paragraphe 1 point f) du RGPD.

II. Transferts de données vers des pays tiers

Le transfert de données à des organismes situés dans des pays n'appartenant pas à l'Union européenne ou à l'Espace économique européen (appelés pays tiers) ou à des organisations internationales n'est autorisé que (1) si vous nous avez donné votre consentement ou (2) si la Commission européenne a décidé qu'il existe un niveau de protection adéquat dans un pays tiers (article 45 du RGPD). Si la Commission n'a pas pris une telle décision, nous ne pouvons transférer

vos données à des destinataires situés dans un pays tiers que si des garanties appropriées sont en place (par exemple, des clauses types de protection des données adoptées par la Commission ou l'autorité de contrôle à la suite d'une procédure spécifique) et si le respect des droits de la personne concernée est assuré ou si le transfert est autorisé dans des cas individuels sur la base d'autres fondements juridiques (article 49 du RGPD).

Lorsque nous transférons vos données vers des pays tiers, nous vous informons des détails de ce transfert aux points correspondants de la présente déclaration de protection des données.

III. Effacement des données et période de conservation

Nous traiterons vos données aussi longtemps que cela sera nécessaire pour la finalité en question, sauf si vous vous êtes effectivement opposé au traitement de vos données ou si vous avez effectivement retiré un consentement que vous aviez donné.

S'il existe des obligations de conservation en vertu de la loi, nous serons tenus de conserver les données concernées pendant la durée d'utilité administrative légale (DUAL). À l'expiration de la DUAL, nous vérifierons si le traitement est encore nécessaire. Si tel n'est plus le cas, vos données seront supprimées.

IV. Prise de décision individuelle automatisée

Dans le cadre de la coopération avec **les partenaires commerciaux**, nous n'utilisons pas en principe de prise de décision entièrement automatisée au sens de l'article 22 du RGPD. Si nous appliquons ce processus dans des cas individuels, nous vous en informerons séparément, à condition que cela soit exigé par la loi.

VII. Sécurité des données

Nous mettons en place les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour que vos données soient protégées contre la perte, l'altération inexacte ou l'accès non autorisé par des tiers. En outre, pour notre part, dans tous les cas, seules les personnes autorisées ont accès à vos données, et ce uniquement dans la mesure où cela est nécessaire dans le cadre des objectifs susmentionnés.

Pour ce qui est de l'enquête de satisfaction, les réponses fournies sont conservées de façon anonyme.

ARTICLE 9 : CONTESTATIONS/ARBITRAGE

En cas de contestation ou de litige relatif à l'interprétation, la validité ou l'exécution du présent règlement ou du jeu-concours, les participants s'engagent à rechercher une solution amiable avant toute procédure judiciaire. À défaut d'accord amiable dans un délai raisonnable, le litige pourra être soumis au Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), conformément à son règlement en vigueur au jour de la saisine. Dans un premier temps, les parties pourront recourir à une procédure de médiation organisée par le CMAP. À défaut de résolution par voie médiation, le litige pourra être soumis à une procédure d'arbitrage, si les parties en conviennent expressément. Le CMAP peut être saisi via son site internet : www.cmap.fr ou à son siège situé 39 avenue Franklin D. Roosevelt, 75008 Paris. La langue de la procédure sera le français, sauf accord contraire des parties. Le présent règlement est soumis au droit français. À défaut de

résolution amiable ou par arbitrage, les tribunaux compétents seront ceux désignés par les règles de droit commun. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du Jeu ainsi que sur la liste des gagnants. Aucune réclamation afférente au Jeu ne pourra être reçue passer un délai de 20 jours à compter de la clôture du Jeu.

Fait à ENTZHEIM